

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Madame Anne-Claire MAIRESSE**  
Attaché principal territorial  
Chef du service Habitat-logement  
Direction Emploi, insertion et logement  
Direction générale adjointe des Solidarités

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** Délégation est donnée à Madame MAIRESSE, attaché principal territorial, Chef du service Habitat-logement, à l'effet de signer :

tous les actes relevant des activités du service Habitat-logement telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

**à l'exception :**

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
  - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 50 000 € HT,
  - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 50 000 € HT,
- les actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 50 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

**ARTICLE 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame MAIRESSE, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée, dans la limite de 15 000 € HT, par :

- Madame Maëva PERRIGAUD, attaché contractuel, Chef du bureau Fonds solidarité logement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,
- Madame Cécile HUBERT, attaché territorial, Chef du bureau Habitat – ressources.

**ARTICLE 3** Délégation est donnée à Madame MAIRESSE, à l'effet de signer les ampliements et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

**ARTICLE 4** Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame MAIRESSE, Madame PERRIGAUD et Madame HUBERT, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 25 JUN 2025  
après dépôt en préfecture le 26/06/2025  
après publication ou notification le 30/06/2025



Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER